ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 14 30
www.fr.ch/sespp

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation
Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

Etablissement de détention fribourgeois
Site Bellechasse
M. Thierry DE CROUSAZ
Bellechasse 366
1786 Sugiez

Réf : XO / ER

Granges-Paccot, le 9 septembre 2026

Votre courrier non daté, reçu le 31 août 2026

Monsieur,

Votre courrier cité en titre nous est bien parvenu. Vous vous référez à votre demande de retour en secteur ouvert du 1er juillet 2026 et à notre réponse du 7 juillet 2026. Vous demandez s'il serait possible de recevoir une décision relative à une réintégration en secteur ouvert avant la séance de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité du 4 décembre 2026. Vous expliquez que vous rencontrez actuellement des difficultés avec vos codétenus et évoquez des insultes, voire des menaces, à votre égard. Vous précisez ne pas connaître les identités des codétenus concernés. Vous rapportez en avoir discuté avec votre thérapeute, laquelle vous aurait dit qu'elle allait informer sa hiérarchie et l'établissement. Elle vous a aussi recommandé d'en parler à la personne responsable de la sécurité de l'établissement et à votre intervenante sociale. Enfin, vous indiquez que si nous vous communiquons que vous devez attendre le 4 décembre, alors vous vous conformerez à cette instruction, en précisant que votre courrier avait pour but de savoir s'il était possible de procéder différemment.

En l'état, nous vous confirmons que votre situation sera soumise à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité lors de sa séance du 4 décembre 2026, d'une part pour l'examen annuel de la mesure thérapeutique institutionnelle selon l'art. 59 CP et, d'autre part, pour votre demande de réintégration en secteur ouvert.

Par ailleurs, nous vous encourageons à parler des éventuelles difficultés que vous rencontrez en détention aux professionnels référents, étant souligné que l'établissement reçoit une copie du présent courrier.

Nous vous prions de prendre bonne note de la présente et vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

E. Renevey
Criminologue

Communication :

—

A l'EDFR, site Bellechasse.
Au CPF.